Comment assister et voter à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires





L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires aura lieu en ligne et en personne.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) qui se sont eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir) se verront accorder l'accès en personne à l'assemblée. Les personnes qui ne sont pas des actionnaires et les actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) qui ne se sont pas eux-mêmes nommés en tant que fondés de pouvoir pourront assister en ligne à l'assemblée à titre d'invités.

Plus de détails sur la façon d'assister à l'assemblée en personne ou en ligne sont donnés aux pages 10 et 11 de la circulaire de sollicitation de procurations de 2024 (« circulaire »).

Information de connexion mise à jour

Les actionnaires inscrits et les actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) de même que les invités peuvent assister à l'assemblée par téléphone. Les personnes qui assistent à l'assemblée par téléphone ne pourront pas voter ni participer pendant l'assemblée.

Veuillez prendre note que les numéros de téléphone figurant à la page 11 de la circulaire ont été mis à jour comme il est indiqué ci-dessous.

IMPORTANT : Les participants DOIVENT fournir le « code du participant » indiqué ci-après pour avoir accès à l'appel.

Français Anglais

1-800-898-3989 (Canada et États-Unis)
416-406-0743 (appels internationaux)
Code du participant : 4950339#

1-800-806-5484 (Canada et États-Unis)
416-340-2217 (appels internationaux)
Code du participant : 2993454#

Renseignements additionnels sur la façon d'assister en ligne à l'assemblée

Pour toute question sur la façon de se brancher ou d'assister à l'assemblée en ligne, y compris sur la procédure relative au vote, reportez-vous au document Assemblée virtuelle – Guide de l'utilisateur, qui se trouve sur notre site Web à l'adresse rbc.com/assembleesannuelles.

Pour toute question technique et logistique touchant l'accès à l'assemblée en ligne, rendez-vous au https://web.lumiagm.com/439412600, cliquez sur « Technical support »/« Soutien technique » et suivez les instructions.

Vote à l'assemblée

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés sont habilités à soumettre leur vote à l'assemblée en personne ou en ligne.

Les actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) ne peuvent participer au scrutin que s'ils se sont désignés eux-mêmes ou qu'ils ont désigné une autre personne pour les représenter en tant que fondés de pouvoir et qu'ils se sont aussi inscrits auprès de Computershare.

La présidente de l'assemblée indiquera le moment de l'ouverture et de la clôture du scrutin. Si vous assistez à l'assemblée en ligne, les options de vote seront affichées à votre écran; si vous y assistez en personne, elles seront affichées sur l'appareil portatif ou figureront sur le bulletin de vote en papier fourni à la table d'inscription.

Si vous assistez à l'assemblée en ligne, il est important que vous restiez connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour pouvoir voter lorsque le scrutin s'ouvrira. Assurez-vous que votre connexion Internet fonctionne bien pendant toute la durée de l'assemblée.